

## COVID-19 – SITUATION CONCERNANT LE PROCHAINS JOURS FERIES

En ce qui concerne les différents jours fériés à venir, Pâques par exemple, veuillez trouver ci-dessous les décisions mises à jour prises par les autorités nationales pour les pays suivants vis-à-vis des activités de transport routier :

- **Autriche** - le 6 avril 2020, l'AISÖ a confirmé qu'en Autriche, l'interdiction de conduire pendant les week-ends et les jours fériés pour les camions de plus de 7,5 tonnes sera suspendue jusqu'au 19 avril 2020. Cependant, les membres doivent savoir que les interdictions de conduire sectorielles actuellement en vigueur au Tyrol région restera valide.
- **République tchèque** - les restrictions de conduite applicables les dimanches et jours fériés sont levées pendant la période d'urgence de l'État.
- **France** - les restrictions de conduite applicables les week-ends et jours fériés sont levées jusqu'au 20 avril
- **Allemagne** - les exemptions accordées par les États fédéraux allemands aux interdictions de conduire concernent à la fois les interdictions de conduire le dimanche et les jours fériés. Les exemptions pertinentes accordées dans les États fédéraux sont disponibles [ici](#).
- **Grèce** - Le 31 mars, le ministère grec des infrastructures et des transports a décidé de suspendre les interdictions de circulation sur la circulation des camions du 16 avril au 21 avril (Pâques orthodoxe). La suspension s'appliquera également du 30 avril au 3 mai (week-end de la fête du Travail).
- **Italie** - le ministre italien des transports et des infrastructures a signé un décret qui lève les interdictions de circulation intérieure pour les véhicules de transport de plus de 7,5 tonnes du 10 au 14 avril. Les interdictions de circuler pendant les vacances pour les véhicules effectuant des transports internationaux en Italie sont également levées jusqu'à nouvel ordre.
- **Portugal** - Pendant la période de Pâques, les conducteurs professionnels doivent faire signer une déclaration de leur employeur attestant que le conducteur effectue une opération de transport. La déclaration vise à empêcher les mouvements inutiles de personnes pendant cette période pascale. Le formulaire peut être téléchargé [ici](#). L'obligation de porter un tel document entrera en vigueur à partir de 00h00 le 9 avril, jusqu'à 00h00 le 13 avril. Pendant cette période, la circulation des personnes ne sera autorisée que pour des raisons professionnelles (chauffeurs de transport de marchandises inclus) ou pour des besoins spécifiques (aller à l'hôpital, en pharmacie ou acheter de la nourriture).
- **Roumanie** - Le 4 avril, la Société nationale d'administration des infrastructures routières (CNAIR) a levé les restrictions de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur le tronçon Ploiesti-Brasov de la route nationale DN1 (E60). La mesure s'applique jusqu'au 16 avril. Les restrictions de circulation sur la section Bucarest-Ploiesti de DN1 sont toujours en vigueur.
- **Espagne** - Les restrictions suivantes sont suspendues pendant toute la durée de l'état d'urgence :
  - Interdiction de circulation hebdomadaire pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes
  - Interdiction de week-end et de fête pour les véhicules ADR
  - Interdictions de semaine, festives et week-end pour transport anormal

- Toutes les interdictions de circulation pour les véhicules de transport en Catalogne et au Pays Basque.

• **Slovaquie** - les 10, 12 et 13 avril, la police slovaque a levé les restrictions de circulation pour les véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes (veuillez noter qu'il n'y a pas de restrictions de circulation en vigueur samedi).